

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les archives des Chambres de Commerce (1802-1875), des sources méconnues pour l'histoire de l'environnement en Belgique au 19e siècle

Troch, Kevin; Caluwé, Danielle

*Published in:*

Etudes et bibliographies d'histoire environnementale, Belgique-Nord de la France-Afrique centrale. Actes des 2e RBel, Namur, décembre 2012

*Publication date:*

2016

*Document Version*

Première version, également connu sous le nom de pré-print

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Troch, K & Caluwé, D 2016, Les archives des Chambres de Commerce (1802-1875), des sources méconnues pour l'histoire de l'environnement en Belgique au 19e siècle. dans I Parmentier (ed.), *Etudes et bibliographies d'histoire environnementale, Belgique-Nord de la France-Afrique centrale. Actes des 2e RBel, Namur, décembre 2012*. Presses universitaires de Namur, Namur, pp. 9-21, Deuxièmes Rencontres d'histoire de l'environnement en Belgique (Belgique, Luxembourg, Congo, Rwanda, Burundi). Colloque international organisé aux FUNDP les 29-30 novembre et 1er décembre 2012, Namur, Belgique, 29/11/12.

**General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

**Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## Les archives des Chambres de commerce (1802-1875), des sources méconnues pour l'histoire de l'environnement en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle

Danielle Caluwé (Rijksarchief Leuven)  
&  
Kevin Troch (Archives de l'État à Mons)

### Introduction

Le projet GARDEN<sup>1</sup> de guide des archives relatives à l'histoire de l'environnement produites par les institutions publiques en Belgique de 1700 à 1980 et conservées dans les dépôts des Archives de l'État a pour objectif de mettre en valeur et de faire connaître à la recherche les sources disponibles pour mener des études en histoire environnementale de la fin de l'Ancien Régime à la régionalisation de l'État belge. Parmi ces archives se trouvent celles d'institutions publiques peu connues et pourtant riches en données. C'est le cas des Chambres de commerce et des fabriques qui furent des institutions publiques de 1802 à 1875 et qui jouèrent un rôle important au niveau de l'environnement au 19<sup>e</sup> siècle. Ces institutions existent encore à l'heure actuelle sous le nom de « Chambres de Commerce et d'Industrie » et portant le statut d'Association sans but lucratif (ASBL).

Ce texte se divise en deux parties. L'historique, l'organisation et les compétences des Chambres de commerce en tant qu'institutions publiques font l'objet d'une présentation afin de démontrer la place de ces organismes sur la scène publique au 19<sup>e</sup> siècle. Le deuxième volet aborde les fonds d'archives des Chambres de commerce conservés aux Archives de l'État et décrit leur contenu ainsi que les perspectives de recherche possibles en histoire de l'environnement sur base de ces sources.

### 1. Les Chambres de commerce, institutions publiques de 1802 à 1875 : historique, organisation et compétences

#### 1.1. Historique et organisation

##### a) Historique

Des Chambres de commerce et des Chambres des arts et métiers ou Chambres des manufactures existent sous l'Ancien Régime dans certaines villes des Pays-Bas, notamment à Bruges, Bruxelles, Gand et Tournai<sup>2</sup>. Ces institutions sont supprimées lors de l'annexion des Pays-Bas autrichiens à la République Française en 1795.

---

<sup>1</sup> *Guide on Archives Regarding ENvironmental history in Belgium, 18<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> century*. Ce projet est mené sous la direction de Laurent Honnoré, chef de service aux Archives de l'État à Mons et d'Isabelle Parmentier, professeur d'histoire à l'Université de Namur et directrice du PolleN. Le projet est financé par la Politique Scientifique Fédérale Belge et par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Pour plus de renseignements : <http://garden.hypotheses.org>.

<sup>2</sup> LENDERS P., *Les Chambres de commerce dans les Pays-Bas méridionaux sous l'Ancien Régime*, in VANCOPPENOLLE C., coord., *Entre mission publique et intérêts privés. Histoire des Chambres de Commerce en Belgique (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Service éducatif. Dossiers. Première série, 14), p. 9-31.

Toutefois, des « Chambres de commerce et des fabriques » sont réinstaurées dès 1802 par le gouvernement français<sup>3</sup>. En vertu du décret du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802), des Chambres de commerce sont établies à Anvers et à Bruxelles. Les créations continuent jusqu'en 1870<sup>4</sup>. Toutes les provinces de Belgique disposent alors d'au moins une Chambre de commerce sur leur territoire. Créations françaises, les Chambres sont maintenues dans leurs fonctions sous le Royaume-Uni des Pays-Bas. Après la Révolution belge, elles continuent leurs activités mais elles perdent progressivement leur influence auprès du gouvernement belge au point d'être supprimées en tant qu'institutions publiques par la loi du 11 juin 1875<sup>5</sup>. Les Chambres de commerce deviennent dès lors des associations privées.

## b) Organisation

La plupart des Chambres de commerce se composent de 9 ou de 12 membres dont un président et un vice-président. Seules les Chambres de Bruxelles et de Gand comptent 15 membres et la Chambre d'Anvers 21 du fait de son statut de port commercial du pays<sup>6</sup>. Les membres des Chambres de commerce font tous partie des hommes d'affaires notables de la région. Un tiers des membres est renouvelé chaque année. Les membres proposent les candidats et le gouvernement choisit. Les Chambres disposent d'un secrétaire, rémunéré, chargé de la gestion des archives, de la bibliothèque et des fournitures de l'institution. Le secrétaire rédige également les procès-verbaux des réunions.

Ces réunions sont soit ordinaires soit extraordinaires. Dans ce dernier cas, elles sont convoquées à l'initiative du président. Lorsque la Chambre ne peut répondre à une demande du gouvernement, elle crée une commission spécifique composée de plusieurs de ses membres afin de résoudre la question<sup>7</sup>. Le budget des Chambres de commerce est à la charge des localités dans lesquelles elles sont établies. Elles reçoivent également des subsides de la part du gouvernement et de leur province de tutelle. Ces subsides sont très limités. De plus, les Chambres sont obligées de rendre un compte en équilibre chaque année, ce qui réduit leur pouvoir d'action. Les membres des Chambres, hormis le secrétaire et l'un ou l'autre commis, ne sont pas rémunérés.

## 1.2. Compétences et activités

### a) Des organes consultatifs

Les Chambres de commerce sont dès leur création des organes consultatifs dont l'objectif principal est de promouvoir le développement du commerce et de l'industrie dans leur ressort. Celui-ci peut correspondre à une province ou à un ou plusieurs arrondissements administratifs. Les Chambres sont amenées à s'intéresser à des projets extérieurs à leur

<sup>3</sup> FRANÇOIS L., *Les Chambres de commerce aux époques française et hollandaise*, in VANCOPPENOLLE C., coord., *Entre mission publique et intérêts privés...*, p. 33.

<sup>4</sup> 1802 : Anvers et Bruxelles ; 1803 : Bruges, Gand et Ostende ; 1804 : Mons et Tournai ; 1805 : Liège et Verviers ; 1815 : Louvain ; 1816 : Namur ; 1817 : Courtrai et Ypres ; 1827 : Charleroi ; 1835 : Saint-Nicolas ; 1842 : Alost et Termonde ; 1850 : Nivelles ; 1856 : Audenarde ; 1861 : Arlon et Hasselt et en 1870 : Turnhout.

<sup>5</sup> Loi du 11 juin 1875, in *Moniteur Belge* (= M.B.), 19 juin 1875, p. 1685. Voir à ce sujet : VANTHEMSCHE G., *Intérêts patronaux entre sphère publique et sphère privée : la suppression des Chambres de Commerce officielles en Belgique (1875)*, dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. 34, n° 1, 2004, p. 5-47.

<sup>6</sup> VANCOPPENOLLE C., *Les Chambres de commerce : instances officielles des autorités belges (1830-1875)*, in ID., coord., *Entre mission publique et intérêts privés...*, p. 55.

<sup>7</sup> LEMERCIER C., *Un si discret pouvoir. Aux origines de la Chambre de Commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, 2003 (La Découverte. L'espace de l'histoire), p. 56-63.

circonscription, voire au commerce international. Elles ont pour mission principale de servir d'intermédiaires entre les industriels et l'administration.

#### b) Des institutions aux compétences strictement définies

Les Chambres disposent de compétences strictement définies, notamment dans l'arrêté royal du 10 septembre 1841. Elles peuvent proposer des projets pour la promotion du commerce et de l'industrie mais leur droit à la consultation formelle est limité à des recommandations aux administrations communales. Elles doivent adresser leurs points de vue au gouvernement ou aux Chambres législatives et faire connaître aux autorités (gouvernement central, gouverneur, administrations communales) les causes nuisibles à la croissance économique. Chaque année, elles envoient aux autorités un rapport sur la *Situation du commerce et de l'industrie*. Ces rapports sont publiés à partir de 1856<sup>8</sup> et suivent une structure commune : situation générale de la région ; voies de communication ; commerce ; industrie ; conclusions et souhaits.

Les Chambres de commerce sont également amenées à répondre aux questions que leur posent les autorités. Ces réponses prennent la forme de mémoires, d'enquêtes et de rapports. Certaines de ces questions sont en lien direct avec l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des terres incultes ou la révision des classifications des établissements insalubres, incommodes et dangereux. À côté de ces objectifs précis, les Chambres s'intéressent aux travaux publics (chemin de fer, canaux, routes, etc.), aux procédés industriels nouveaux et à la recherche de nouveaux produits, elles encouragent la participation des entrepreneurs locaux aux expositions régionales, nationales et internationales. Les Chambres tentent aussi de promouvoir les secteurs industriels qu'elles estiment porteurs dans leur ressort.

## 2. Les archives des Chambres de commerce, sources pour l'histoire de l'environnement : contenu et perspectives de recherche

### 2.1. Aperçu du contenu des fonds d'archives des Chambres de commerce

#### a) Présentation générale des fonds

L'intégralité des archives des 21 Chambres de commerce existant en tant qu'institutions publiques en Belgique de 1802 à 1875 sont conservées aux Archives de l'État<sup>9</sup>. Ces fonds n'ont subi aucune perte à l'exception des archives de la Chambre de commerce d'Anvers antérieures à 1857 qui ont été détruites lors de l'incendie de la Bourse d'Anvers cette année-là<sup>10</sup>. À noter que les archives de la Chambre de commerce de Bruges sont les seules à conserver des documents émanant d'une Chambre d'Ancien Régime. Ces fonds d'archives totalisent environ 100 mètres linéaires et couvrent l'intégralité de la période envisagée. Chaque province belge est représentée par une ou plusieurs Chambres. Ces fonds

<sup>8</sup> VANCOPPENOLLE C., *Les Chambres de commerce : instances officielles des autorités belges...*, p. 53.

<sup>9</sup> Voir les inventaires numérisés sur le moteur de recherche des Archives de l'État : <http://search.arch.be> (mots-clés : chambre de commerce ; kamer van koophandel). Pour repérer la circonscription exacte d'une Chambre de commerce, voir l'*Annuaire industriel populaire de Belgique*, Bruxelles, 1848, 1851, 1852 et l'*Annuaire de l'industrie, du commerce et de la banque en Belgique*, Bruxelles, 1857, 1858, 1863, 1864.

<sup>10</sup> DE STOBBELEIR D., éd., *Inventaire des archives des Chambres de commerce*, Bruxelles, 1979 (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 011), p. 13.

d'archives se divisent en deux séries : les registres aux procès-verbaux des séances des Chambres et les dossiers de correspondance et thématiques.

#### b) Les registres aux procès-verbaux des séances des Chambres

Les registres aux procès-verbaux des séances des Chambres présentent en détail les questions abordées par les Chambres de commerce au cours de leurs réunions. Des copies de correspondance et les rapports des commissions spéciales nommées par les Chambres se retrouvent également dans ces registres. Se présentant généralement sous forme de volume, ils permettent de reconstituer les activités des Chambres réunion après réunion, de voir quelles sont les questions qui leurs sont posées par les autorités et les thématiques sur lesquelles les Chambres se sont penchées. Les registres aux procès-verbaux des séances offrent également l'opportunité de mesurer l'évolution de l'activité des Chambres et de vérifier si leur perte d'influence et d'importance jusqu'en 1875 est effective.

#### c) Les dossiers

La deuxième série des fonds d'archives des Chambres de commerce est composée de « dossiers ». Leur classement peut être soit chronologique, soit thématique (chemins de fer, charbonnages, canaux, travaux, etc.). Cette variation est due au mode de classement adopté par le secrétaire de chaque Chambre vu qu'il n'existe à l'époque aucun plan de classement commun pour ces institutions. Ainsi, par exemple, le secrétaire de la Chambre de commerce de Mons a classé les archives de manière chronologique tandis que le secrétaire de la Chambre de Namur a classé ses dossiers par thématiques.

Les dossiers se composent de divers types de documents. Les plus fréquents sont la correspondance, les rapports et mémoires, les requêtes et pétitions, la documentation imprimée, les rapports annuels des Chambres sur la situation du commerce et de l'industrie, des plans, voire des photographies et des échantillons de produits manufacturés !

### 2.2. Perspectives de recherche

#### a) Point d'entrée sur les conceptions des industriels par rapport à l'environnement

Les archives des Chambres de commerce permettent d'étudier les conceptions et les idées que peuvent avoir les industriels et les acteurs du monde économique sur l'environnement au 19<sup>e</sup> siècle. Les membres des Chambres de commerce disposant d'un ancrage local, ils sont au fait des changements que subit leur région d'attache suite à l'industrialisation ou au développement des voies de communication. Cette perspective de recherche est d'autant plus intéressante que des bouleversements cruciaux quant à la relation de l'homme avec son environnement surviennent durant cette période. Pour effectuer pareille recherche, les informations peuvent être recueillies dans les procès-verbaux des séances, dans la correspondance, les avis et mémoires adressés par les membres des Chambres au gouvernement où transparaissent les conceptions de ces industriels et notables.

#### b) Politique et actions du gouvernement en matière environnementale : agriculture, industrie, travaux publics

Une autre piste de recherche potentielle sur base de ces sources réside dans l'étude des politiques gouvernementales en lien avec l'environnement. L'administration centrale n'hésite

pas à demander conseil aux Chambres de commerce pour mener des politiques portant sur l'agriculture, les bois et forêts, les établissements insalubres, incommodes et dangereux, les voies de communication, les nouveaux procédés industriels, etc. Il serait intéressant de vérifier si les avis et conseils émis par les Chambres de commerce dans ces domaines ont été pris en compte ou non par le gouvernement lors de la mise en place des lois ou de la création de services administratifs en lien avec l'environnement telles l'Administration de l'Hygiène ou l'Inspection des établissements insalubres, incommodes et dangereux.

Les archives des Chambres de commerce permettent également d'observer les changements ou les continuités qui ont pu survenir sous les régimes français, hollandais et belge, l'institution ayant traversé ces régimes politiques successifs. Dans le cas de la Chambre de Bruges, l'étude est possible de l'Ancien Régime jusqu'à la suppression de la chambre en 1875.

#### c) Histoire de l'environnement et Chambres de commerce : le niveau local

Les archives des Chambres de commerce permettent d'aborder diverses thématiques relevant de l'histoire de l'environnement, surtout au niveau local. Exerçant une influence importante dans la vie économique de leur région d'attache, les Chambres s'intéressent à toutes les questions pouvant améliorer l'industrie et le commerce : voies de communication, établissements industriels nouveaux, entretien des digues et des berges des fleuves, démantèlement des fortifications, exploitation des bois et forêts, mise en valeur des terres incultes, etc. Elles tiennent également le relevé des événements ayant une influence sur le commerce : inondations, orages, gel, etc.

Les Chambres reçoivent également les requêtes d'entrepreneurs locaux souhaitant obtenir leur soutien. Ce soutien peut s'avérer crucial dans la mise en activité d'une exploitation industrielle. Sans le soutien d'une Chambre de commerce, un projet industriel peut rester lettre morte. Par exemple, en 1821, un ancien soldat Français établi à Landelies près de Charleroi, Jacques-Aubin Dolbeau, adresse une requête à la Chambre de commerce de Mons afin d'obtenir son soutien<sup>11</sup>. En 1819, Dolbeau a trouvé des pierres utiles pour la lithographie et la verrerie *dans le bois communal du village de Landelies situé sur les bords de la Sambre en amont de Marchienne-au-Pont*<sup>12</sup>. Toutefois, il n'a pas l'argent nécessaire pour mettre en exploitation la carrière qu'il a repérée et l'inspecteur des eaux et forêts de Marchienne-au-Pont ainsi que le bourgmestre de Landelies marquent leur refus d'accorder le droit d'exploitation à Dolbeau.

Ce dernier fait dès lors appel à la Chambre de commerce de Mons, envoie des échantillons de pierres pour convaincre ses membres de l'intérêt de sa découverte et leur demande leur soutien auprès de l'administration communale de Landelies, du gouverneur de la province de Hainaut et de l'Inspection des eaux et forêts de Marchienne-au-Pont afin d'obtenir de ces trois administrations de pouvoir exploiter les pierres situées dans le bois communal<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> Le dossier complet se trouve dans MONS, ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS (= AÉM), *Chambre de commerce de Mons* (= CCM), n° 621.

<sup>12</sup> Lettre de la Chambre de commerce de Mons au ministère de l'Industrie nationale, du Commerce et des Colonies, 1<sup>er</sup> juillet 1821, MONS, AÉM, CCM, n° 621.

<sup>13</sup> Les problèmes entre Dolbeau et la commune de Landelies continuent jusqu'en 1845 (FOULON L. et AUBERT A., *Contribution à l'histoire de la commune de Landelies et de sa filiale Goutroux*, Bruxelles, 1909, p. 114-115).

La Chambre de commerce de Mons montre rapidement son intérêt pour la découverte de Dolbeau, procède à des expériences sur les pierres de Landelies, trouve les résultats concluants, en informe le Ministre de l'Industrie nationale et des Colonies et met tout en œuvre pour soutenir Dolbeau dans son projet. Ce dernier finira par obtenir le droit de mettre en exploitation la carrière située dans le bois communal de Landelies grâce à l'appui de la chambre de Mons. Or, si un chercheur ne s'était basé que sur les documents conservés dans le fonds d'archives du gouvernement provincial du Hainaut sous la période hollandaise conservé aux Archives de l'État à Mons, il n'y aurait trouvé aucune mention de l'action de la Chambre de commerce, le dossier n'en conservant aucune trace<sup>14</sup>. Cette influence de la Chambre de commerce de Mons est encore visible, l'exploitation créée par Dolbeau existant encore sous le nom de « Calcaires de la Sambre » et marque profondément le paysage de Landelies.

Les activités des Chambres engendrent une accumulation de documents qui s'avèrent riches en informations. Dans certains cas, les archives des Chambres de commerce constituent la source principale pour étudier l'histoire de l'environnement au 19<sup>e</sup> siècle dans une province. C'est le cas pour la province de Hainaut dont les archives provinciales postérieures à 1830 ont été détruites lors de l'incendie du dépôt des archives provinciales et de celui des Archives de l'État à Mons en 1940. On se reportera dès lors sur les archives des Chambres de commerce de Tournai, de Mons et de Charleroi.

## Conclusion

Mis en forme : Police :12 pt, Non Gras

Les Chambres de commerce, malgré leurs compétences limitées et leur statut d'organes consultatifs, sont trop méconnues de la recherche en histoire environnementale. Pourtant, elles ont joué un rôle essentiel d'intermédiaire entre l'État et l'industrie, elles ont traversé divers régimes politiques successifs. Les archives de ces institutions sont riches, facilement accessibles et disponibles pour l'entièreté du territoire belge.

Après leur suppression officielle en 1875, les Chambres de commerce « libres » exercent encore une influence au niveau de l'environnement. Ainsi, en 1939, la Chambre syndicale d'épuration des eaux usées faisant partie de la Chambre de commerce de Bruxelles a joué un rôle crucial dans le transfert de l'Office d'épuration des eaux usées du Ministère des Travaux publics au Ministère de la Santé publique<sup>15</sup>. C'est donc tout un pan de recherche qui s'offre aux chercheurs.

## Bibliographie :

CALUWÉ D. et TROCH K., *Le projet GARDEN et ses premiers résultats. Étudier la gestion publique de l'eau et des zones humides dans la longue durée au niveau local : les archives des Wateringues en Belgique et plus particulièrement en Wallonie, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, in *Actes du Neuvième Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique, Liège, 23-26 août 2012*, Liège, à paraître.

CALUWÉ D. et TROCH K., *Le projet GARDEN. Créer un guide des sources d'archives relatives à l'histoire de l'environnement produites par des institutions publiques en Belgique*

<sup>14</sup> Voir le dossier de demande d'exploitation dans MONS, AÉM, *Gouvernement de la province de Hainaut sous le régime hollandais*, n° 6786.

<sup>15</sup> BRUXELLES, ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, *Administration de la Santé publique. Généralités*, boîte n° 12, dossier 10 (non classé).

*de 1700 à 1980 : contenu, résultats et perspectives de recherche*, in *Carnets du développement durable*, n° 6, Namur, 2013, sous presse.

TROCH K., *La gestion des déchets urbains et des « nuisances » environnementales à Antoing (fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, in *Pévèle*, n° 49, 2011, p. 4-10.

TROCH K., *Une question d'hygiène publique au XIX<sup>e</sup> siècle : le déplacement du cimetière d'Antoing (1849-1852)*, in *Nouvelles de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, t. 9, n° 5, novembre-décembre 2010, p. 55-63.